

Pratiques de Morgan Stanley en matière de traitement et d'acheminement des ordres sur actions canadiennes

(Dernière mise à jour : Avril 2023)

Le présent document fait partie des efforts continus de Morgan Stanley Canada Limitée (« MS Canada ») pour assurer à ses clients institutionnels la transparence de ses pratiques commerciales. Le principal objectif de MS Canada en ce qui concerne le traitement des ordres des clients est d'offrir la meilleure exécution possible en obtenant les conditions d'exécution les plus avantageuses raisonnablement disponibles dans les circonstances pour les titres cotés en bourse¹ et les titres cotés à l'étranger². Les stratégies d'acheminement de MS Canada permettent à celle-ci d'exécuter les ordres de ses clients par divers moyens en accédant à des bourses et à des marchés parallèles. Si vous avez d'autres questions après avoir lu le présent document, veuillez communiquer avec votre représentant de MS Canada.

1. Heures d'ouverture

Pour les actions canadiennes cotées en bourse, MS Canada peut généralement accepter les ordres à exécuter entre 7 h et 17 h, heure de l'Est (« HE »), du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés canadiens. Les courtiers du pupitre de négociation peuvent accepter et envoyer directement les ordres passés avant l'ouverture ou après la fin d'une séance. Le service de courtage automatisé peut accepter les ordres passés avant l'ouverture ou après la fin d'une séance. Les clients du service de courtage automatisé peuvent participer à la négociation avant l'ouverture d'une séance ou après la fin de celle-ci en utilisant la stratégie SORTPP de MS Canada. Le système SORTPP entre les ordres sur le marché entre 8 h et 9 h 30 (HE) et entre 16 h et 17 h (HE). S'il est utilisé, le système SORTPP effectue des opérations de façon continue de 8 h à 17 h (HE) pour que les ordres participent à la négociation non seulement avant l'ouverture ou après la fin d'une séance, mais aussi pendant les heures de négociation normales. Après la clôture du marché, tous les ordres non exécutés du système de courtage automatisé autres que ceux du système SORTPP sont annulés. Veuillez communiquer avec votre représentant de MS Canada pour obtenir plus de détails sur le soutien en dehors des heures d'ouverture normales du marché et des configurations spécifiques pour votre flux d'ordres.

Marchés boursiers canadiens auxquels MS Canada a accès et leurs heures d'ouverture

Liste des marchés protégés

Les ordres affichés sur les marchés ci-dessous sont protégés, parce que le marché atteint le seuil de part de marché et/ou parce que ces ordres portent sur des titres inscrits et négociés sur le marché en question.

Marché	Heures de négociation standard	Statut	Motif de protection
CSE	De 8 h à 17 h*	Protégé	Atteint le seuil de part de marché ³
Nasdaq CXC	De 8 h à 17 h	Protégé	Atteint le seuil de part de marché ³

¹ Par « titre coté en bourse », on entend un titre, autre qu'une option, inscrit à la cote d'une bourse.

² Par « titre coté à l'étranger », on entend un titre, à l'exception d'un titre coté en bourse, inscrit à la cote d'un marché organisé réglementé étranger.

³ [Rapport sur la part de marché, par marché | OCRCVM](#)

Nasdaq CX2	De 8 h à 17 h	Protégé	Atteint le seuil de part de marché ³
OMEGA	De 8 h à 17 h	Protégé	Atteint le seuil de part de marché ³
Bourse de Toronto (TSX)	De 9 h 30 h à 16 h	Protégé	Atteint le seuil de part de marché ³
Bourse de croissance TSX	De 9 h 30 h à 16 h	Protégé	Atteint le seuil de part de marché ³
NEO-L	De 8 h à 17 h*	Protégé	Atteint le seuil de part de marché ³

* Pour les titres inscrits au registre NEO L et à la CSE, les heures d'ouverture sont de 9 h 30 à 16 h.

Liste des marchés non protégés

Les ordres affichés sur les marchés ci-dessous ne sont pas protégés.

Marché	Heures de négociation standard	Statut	Motif de protection
NEO-N	De 8 h à 17 h	Non protégé	Ne fournit pas de fonctionnalité de négociation automatisée
ALPHA	De 8 h à 17 h	Non protégé	Ne fournit pas de fonctionnalité de négociation automatisée
LYNX	De 8 h à 17 h	Non protégé	N'atteint pas le seuil de part de marché ³
MATCHNOW	De 9 h 30 h à 16 h	Non protégé	N'affiche pas les ordres

Ce tableau résume le statut de chaque marché canadien selon la règle sur la protection des ordres.

2. Comportement d'acheminement des ordres

Les systèmes de MS Canada sont conçus pour acheminer les ordres négociables reçus vers le marché protégé transparent canadien offrant le meilleur prix afin de respecter la partie 6 du Règlement 23-101 sur les règles de négociation, et pour obtenir la meilleure exécution possible selon les conditions existantes du marché. Les facteurs pris en compte peuvent inclure, sans s'y limiter, l'orientation du marché du titre, la capacité d'absorption du marché affiché, la dernière vente, les cours et les volumes des opérations antérieures, l'importance de l'écart et la liquidité du titre. MS Canada peut également tenir compte de la liquidité sur d'autres marchés, y compris des marchés étrangers, qui ont démontré qu'il existe une probabilité raisonnable de liquidité pour un titre précis. MS Canada est reliée aux marchés canadiens (protégés et non protégés) énumérés ci-dessus lors de l'acheminement des ordres de ses clients, afin de fournir à ses clients des sources disponibles de liquidité et de pouvoir respecter ses obligations de meilleure d'exécution. Si les ordres des clients sont acheminés à un intermédiaire étranger, à la société affiliée étrangère de

MS Canada Morgan Stanley & Co. LLC (« MSCO »), par exemple, pour être exécutés à l'extérieur du Canada, ils ne sont pas envoyés en vrac sans tenir compte d'autres sources de liquidité, y compris celles au Canada, et ils sont assujettis aux pratiques de traitement et d'acheminement des ordres de l'intermédiaire étranger en question, pratiques qui ont été examinées par MS Canada. Les ordres peuvent être transférés d'un marché à un autre en fonction, notamment, des conditions existantes du marché ainsi que de l'exécution et de la modification des ordres par le client.

3. Ordres jour

Un ordre jour est un ordre qui n'est valide que pendant la journée où il est entré. Les ordres jour sont généralement valides et négociés jusqu'à la clôture du marché sur lequel ils sont acheminés, soit à 16 h (HE), à l'exception des ordres SORTPP, qui sont valides jusqu'à 17 h.

4. Ordres valables jusqu'à révocation

En général, MS Canada n'accepte pas les ordres valables jusqu'à révocation. Veuillez communiquer avec votre représentant de MS Canada si vous avez des questions sur les configurations précises pour votre flux d'ordres.

5. Ordres au prix du marché et ordres à cours limité

L'ordre au prix du marché est un ordre d'achat ou de vente qui doit être exécuté immédiatement dans le contexte du marché (p. ex., acheter au meilleur cours vendeur national et vendre au meilleur cours acheteur national). L'ordre à cours limité est un ordre d'achat ou de vente à un prix précis ou mieux. Les ordres au prix du marché et à cours limité traités par le service de courtage automatisé qui sont reçus avant 9 h 30 (HE) sont entrés sur le principal marché sur lequel ces titres sont cotés (y compris Bourse de Toronto, Bourse de croissance TSX, Aequitas Lit ou CSE) dans le but de participer à la rotation à l'ouverture du marché.

6. Ordres au dernier cours

Les ordres au dernier cours et les ordres à cours limité sont uniquement disponibles à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX et peuvent généralement être entrés au registre des ordres au dernier cours entre 7 h et 15 h 50. Lorsque le déséquilibre des ordres au dernier cours est publié, des ordres à cours limité saisis à la CDM peuvent être entrés, aux fins de compensation, au registre des ordres au dernier cours de l'autre côté du déséquilibre (si le symbole en affiche un) entre 15 h 50 et 16 h et potentiellement entre 16 h et 16 h 10 (s'il y a fluctuation des cours). Il n'y a aucune garantie que l'ordre au dernier cours sera exécuté, et le client pourrait ne pas connaître le prix et le volume d'exécution avant que le cours de clôture ait été calculé et publié. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les ordres au dernier cours au <https://app.tmx.com/new-moc-fr/>

7. Ordres assortis de conditions particulières

Les ordres assortis de conditions particulières sont des ordres assortis de conditions précises qui ne sont pas immédiatement exécutables sur le marché régulier. Cette catégorie comprend notamment les ordres à règlement différé, les ordres « tout ou rien » et les ordres de taille minimale. MS Canada n'accepte aucun ordre « tout ou rien » pour aucun marché. D'autres ordres assortis de conditions particulières, comme les ordres de taille minimale, ne sont affichés que sur le marché des ordres assortis de conditions particulières de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX. Veuillez communiquer avec votre représentant de MS Canada si vous avez des questions sur les ordres assortis de conditions particulières.

8. Ordres « exécuter sinon annuler »

MS Canada n'accepte pas les ordres « exécuter sinon annuler ».

9. Ordres « immédiat ou annulation »

Un ordre « immédiat ou annulation » peut faire l'objet d'une exécution complète ou partielle. Toute portion non exécutée est immédiatement annulée.

10. Suspensions de cotation au déclenchement de coupe-circuits

L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») cherche à coordonner des suspensions de cotation avec les marchés aux États-Unis lorsque des « coupe-circuits » se déclenchent sur ces marchés. Si les marchés américains sont fermés, le coupe-circuit canadien est basé sur le niveau de clôture moyen de l'indice composite S&P/TSX du mois précédant immédiatement le trimestre civil. L'OCRCVM fournit des mises à jour trimestrielles sur les niveaux des coupe-circuits, que l'on peut consulter ici : <https://www.iiroc.ca/industry/rulebook/Pages/default.aspx>

11. Détails au sujet des marchés et de l'exécution des ordres

Des détails au sujet de l'exécution des transactions sont généralement fournis dans les messages d'exécution après la transaction. Ils indiquent notamment les cours d'exécution individuels, les marchés et la qualité en laquelle MS Canada a agi. Tous les renseignements disponibles sont fournis sur demande sans frais supplémentaires.

12. Marchés connexes

MS Canada est une filiale en propriété exclusive de Morgan Stanley. MSCO, une filiale américaine de MS Canada, possède et exploite des plateformes internes de négociation opaque. Pour de plus amples renseignements et pour obtenir le lien vers les pratiques de traitement et d'acheminement des ordres de MSCO aux États-Unis, consultez la foire aux questions à l'adresse : <http://www.morganstanley.com/disclosures>

13. Frais et rabais

MS Canada peut avoir accès à des bourses et à des systèmes de négociation parallèles. Certains d'entre eux offrent des crédits en espèces pour les ordres qui leur apportent des liquidités et facturent des frais explicites pour les ordres qui leur en retirent (et certains sites font le contraire). Le montant des crédits que MS Canada reçoit d'un ou de plusieurs de ces marchés pourrait être supérieur au montant des débits que MS Canada leur paie. MS Canada peut également recevoir des avantages tarifaires supplémentaires de la part des marchés si certains seuils de volume sont atteints.

14. Demande de renseignements supplémentaires sur les ordres

Si vous avez des questions au sujet du présent document ou si vous souhaitez obtenir des détails sur vos ordres et sur les exécutions, veuillez communiquer avec votre représentant de MS Canada.

15. Plaintes

Pour de plus amples renseignements sur le traitement des plaintes, visitez le site Web de l'OCRCVM : <https://www.ocrcvm.ca/investisseurs/depot-dune-plainte>

Vous pouvez également écrire à msclcompliance@morganstanley.com.

Par la poste : Morgan Stanley Canada Limitée, à l'attention de : Service de conformité, 181 Bay Street, Suite 3700 Toronto (Ontario) M5J 2T3

Ces renseignements vous sont fournis à votre demande et pour votre usage exclusif afin de vous aider à comprendre et à évaluer les systèmes de traitement et d'acheminement des ordres sur actions de Morgan Stanley Canada Limitée. Ces renseignements sont confidentiels et exclusifs à Morgan Stanley Canada Limitée et décrivent des pratiques en vigueur pouvant changer sans préavis. Morgan Stanley Canada Limitée se fera un plaisir de discuter de ce sujet avec vous.

Pratiques de Morgan Stanley en matière de traitement et d'acheminement des ordres sur actions canadiennes

(Dernière mise à jour : Janvier 2023)

Le présent document fait partie des efforts continus de Morgan Stanley Canada Limitée (« MS Canada ») pour assurer à ses clients institutionnels la transparence de ses pratiques commerciales. Le principal objectif de MS Canada en ce qui concerne le traitement des ordres des clients est d'offrir la meilleure exécution possible en obtenant les conditions d'exécution les plus avantageuses raisonnablement disponibles dans les circonstances pour les titres cotés en bourse¹ et les titres cotés à l'étranger². Les stratégies d'acheminement de MS Canada permettent à celle-ci d'exécuter les ordres de ses clients par divers moyens en accédant à des bourses et à des marchés parallèles. Si vous avez d'autres questions après avoir lu le présent document, veuillez communiquer avec votre représentant de MS Canada.

1. Heures d'ouverture

Pour les actions canadiennes cotées en bourse, MS Canada peut généralement accepter les ordres à exécuter entre 7 h et 17 h, heure de l'Est (« HE »), du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés canadiens. Les courtiers du pupitre de négociation peuvent accepter et envoyer directement les ordres passés avant l'ouverture ou après la fin d'une séance. Le service de courtage automatisé peut accepter les ordres passés avant l'ouverture ou après la fin d'une séance. Les clients du service de courtage automatisé peuvent participer à la négociation avant l'ouverture d'une séance ou après la fin de celle-ci en utilisant la stratégie SORTPP de MS Canada. Le système SORTPP entre les ordres sur le marché entre 8 h et 9 h 30 (HE) et entre 16 h et 17 h (HE). S'il est utilisé, le système SORTPP effectue des opérations de façon continue de 8 h à 17 h (HE) pour que les ordres participent à la négociation non seulement avant l'ouverture ou après la fin d'une séance, mais aussi pendant les heures de négociation normales. Après la clôture du marché, tous les ordres non exécutés du système de courtage automatisé autres que ceux du système SORTPP sont annulés. Veuillez communiquer avec votre représentant de MS Canada pour obtenir plus de détails sur le soutien en dehors des heures d'ouverture normales du marché et des configurations spécifiques pour votre flux d'ordres.

Marchés boursiers canadiens auxquels MS Canada a accès et leurs heures d'ouverture

Liste des marchés protégés

Les ordres affichés sur les marchés ci-dessous sont protégés, parce que le marché atteint le seuil de part de marché et/ou parce que ces ordres portent sur des titres inscrits et négociés sur le marché en question.

Marché	Heures de négociation standard	Statut	Motif de protection
CSE	De 8 h à 17 h*	Protégé	Atteint le seuil de part de marché ³
Nasdaq CXC	De 8 h à 17 h	Protégé	Atteint le seuil de part de marché ³

¹ Par « titre coté en bourse », on entend un titre, autre qu'une option, inscrit à la cote d'une bourse.

² Par « titre coté à l'étranger », on entend un titre, à l'exception d'un titre coté en bourse, inscrit à la cote d'un marché organisé réglementé étranger.

³ [Rapport sur la part de marché, par marché | OCRCVM](#)

Nasdaq CX2	De 8 h à 17 h	Protégé	Atteint le seuil de part de marché ³
OMEGA	De 8 h à 17 h	Protégé	Atteint le seuil de part de marché ³
Bourse de Toronto (TSX)	De 9 h 30 h à 16 h	Protégé	Atteint le seuil de part de marché ³
Bourse de croissance TSX	De 9 h 30 h à 16 h	Protégé	Atteint le seuil de part de marché ³
NEO-L	De 8 h à 17 h*	Protégé	Atteint le seuil de part de marché ³

* Pour les titres inscrits au registre NEO L et à la CSE, les heures d'ouverture sont de 9 h 30 à 16 h.

Liste des marchés non protégés

Les ordres affichés sur les marchés ci-dessous ne sont pas protégés.

Marché	Heures de négociation standard	Statut	Motif de protection
CSE2	De 8 h à 17 h	Non protégé	N'atteint pas le seuil de part de marché ³
NEO-N	De 8 h à 17 h	Non protégé	Ne fournit pas de fonctionnalité de négociation automatisée
ALPHA	De 8 h à 17 h	Non protégé	Ne fournit pas de fonctionnalité de négociation automatisée
LYNX	De 8 h à 17 h	Non protégé	N'atteint pas le seuil de part de marché ³
MATCHNOW	De 9 h 30 h à 16 h	Non protégé	N'affiche pas les ordres

Ce tableau résume le statut de chaque marché canadien selon la règle sur la protection des ordres.

2. Comportement d'acheminement des ordres

Les systèmes de MS Canada sont conçus pour acheminer les ordres négociables reçus vers le marché protégé transparent canadien offrant le meilleur prix afin de respecter la partie 6 du Règlement 23-101 sur les règles de négociation, et pour obtenir la meilleure exécution possible selon les conditions existantes du marché. Les facteurs pris en compte peuvent inclure, sans s'y limiter, l'orientation du marché du titre, la capacité d'absorption du marché affiché, la dernière vente, les cours et les volumes des opérations antérieures, l'importance de l'écart et la liquidité du titre. MS Canada peut également tenir compte de la liquidité sur d'autres marchés, y compris des marchés étrangers, qui ont démontré qu'il existe une probabilité raisonnable de liquidité pour un titre précis. MS Canada est reliée aux marchés canadiens (protégés et non protégés) énumérés ci-dessus lors de l'acheminement des ordres de ses clients, afin de fournir à ses clients des sources disponibles de liquidité et de pouvoir respecter ses obligations de meilleure d'exécution. Si les ordres des clients sont acheminés à un intermédiaire étranger, à la société affiliée étrangère de MS Canada Morgan Stanley & Co. LLC (« MSCO »), par exemple, pour être exécutés à l'extérieur

du Canada, ils ne sont pas envoyés en vrac sans tenir compte d'autres sources de liquidité, y compris celles au Canada, et ils sont assujettis aux pratiques de traitement et d'acheminement des ordres de l'intermédiaire étranger en question, pratiques qui ont été examinées par MS Canada. Les ordres peuvent être transférés d'un marché à un autre en fonction, notamment, des conditions existantes du marché ainsi que de l'exécution et de la modification des ordres par le client.

3. Ordres jour

Un ordre jour est un ordre qui n'est valide que pendant la journée où il est entré. Les ordres jour sont généralement valides et négociés jusqu'à la clôture du marché sur lequel ils sont acheminés, soit à 16 h (HE), à l'exception des ordres SORTPP, qui sont valides jusqu'à 17 h.

4. Ordres valables jusqu'à révocation

En général, MS Canada n'accepte pas les ordres valables jusqu'à révocation. Veuillez communiquer avec votre représentant de MS Canada si vous avez des questions sur les configurations précises pour votre flux d'ordres.

5. Ordres au prix du marché et ordres à cours limité

L'ordre au prix du marché est un ordre d'achat ou de vente qui doit être exécuté immédiatement dans le contexte du marché (p. ex., acheter au meilleur cours vendeur national et vendre au meilleur cours acheteur national). L'ordre à cours limité est un ordre d'achat ou de vente à un prix précis ou mieux. Les ordres au prix du marché et à cours limité traités par le service de courtage automatisé qui sont reçus avant 9 h 30 (HE) sont entrés sur le principal marché sur lequel ces titres sont cotés (y compris Bourse de Toronto, Bourse de croissance TSX, Aequis Lit ou CSE) dans le but de participer à la rotation à l'ouverture du marché.

6. Ordres au dernier cours

Les ordres au dernier cours et les ordres à cours limité sont uniquement disponibles à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX et peuvent généralement être entrés au registre des ordres au dernier cours entre 7 h et 15 h 50. Lorsque le déséquilibre des ordres au dernier cours est publié, des ordres à cours limité saisis à la CDM peuvent être entrés, aux fins de compensation, au registre des ordres au dernier cours de l'autre côté du déséquilibre (si le symbole en affiche un) entre 15 h 50 et 16 h et potentiellement entre 16 h et 16 h 10 (s'il y a fluctuation des cours). Il n'y a aucune garantie que l'ordre au dernier cours sera exécuté, et le client pourrait ne pas connaître le prix et le volume d'exécution avant que le cours de clôture ait été calculé et publié. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les ordres au dernier cours au <https://app.tmx.com/new-moc-fr/>

7. Ordres assortis de conditions particulières

Les ordres assortis de conditions particulières sont des ordres assortis de conditions précises qui ne sont pas immédiatement exécutables sur le marché régulier. Cette catégorie comprend notamment les ordres à règlement différé, les ordres « tout ou rien » et les ordres de taille minimale. MS Canada n'accepte aucun ordre « tout ou rien » pour aucun marché. D'autres ordres assortis de conditions particulières, comme les ordres de taille minimale, ne sont affichés que sur le marché des ordres assortis de conditions particulières de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX. Veuillez communiquer avec votre représentant de MS Canada si vous avez des questions sur les ordres assortis de conditions particulières.

8. Ordres « exécuter sinon annuler »

MS Canada n'accepte pas les ordres « exécuter sinon annuler ».

9. Ordres « immédiat ou annulation »

Un ordre « immédiat ou annulation » peut faire l'objet d'une exécution complète ou partielle. Toute portion non exécutée est immédiatement annulée.

10. Suspensions de cotation au déclenchement de coupe-circuits

L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») cherche à coordonner des suspensions de cotation avec les marchés aux États-Unis lorsque des « coupe-circuits » se déclenchent sur ces marchés. Si les marchés américains sont fermés, le coupe-circuit canadien est basé sur le niveau de clôture moyen de l'indice composite S&P/TSX du mois précédant immédiatement le trimestre civil. L'OCRCVM fournit des mises à jour trimestrielles sur les niveaux des coupe-circuits, que l'on peut consulter ici :

<https://www.iroc.ca/industry/rulebook/Pages/default.aspx>

11. Détails au sujet des marchés et de l'exécution des ordres

Des détails au sujet de l'exécution des transactions sont généralement fournis dans les messages d'exécution après la transaction. Ils indiquent notamment les cours d'exécution individuels, les marchés et la qualité en laquelle MS Canada a agi. Tous les renseignements disponibles sont fournis sur demande sans frais supplémentaires.

12. Marchés connexes

MS Canada est une filiale en propriété exclusive de Morgan Stanley. MSCO, une filiale américaine de MS Canada, possède et exploite des plateformes internes de négociation opaque. Pour de plus amples renseignements et pour obtenir le lien vers les pratiques de traitement et d'acheminement des ordres de MSCO aux États-Unis, consultez la foire aux questions à l'adresse : <http://www.morganstanley.com/disclosures>

13. Frais et rabais

MS Canada peut avoir accès à des bourses et à des systèmes de négociation parallèles. Certains d'entre eux offrent des crédits en espèces pour les ordres qui leur apportent des liquidités et facturent des frais explicites pour les ordres qui leur en retirent (et certains sites font le contraire). Le montant des crédits que MS Canada reçoit d'un ou de plusieurs de ces marchés pourrait être supérieur au montant des débits que MS Canada leur paie. MS Canada peut également recevoir des avantages tarifaires supplémentaires de la part des marchés si certains seuils de volume sont atteints.

14. Demande de renseignements supplémentaires sur les ordres

Si vous avez des questions au sujet du présent document ou si vous souhaitez obtenir des détails sur vos ordres et sur les exécutions, veuillez communiquer avec votre représentant de MS Canada.

15. Plaintes

Pour de plus amples renseignements sur le traitement des plaintes, visitez le site Web de l'OCRCVM :

<https://www.ocrcvm.ca/investisseurs/depot-dune-plainte>

Vous pouvez également écrire à msclcompliance@morganstanley.com.

Par la poste : Morgan Stanley Canada Limitée, à l'attention de : Service de conformité, 181 Bay Street, Suite 3700 Toronto (Ontario) M5J 2T3

Ces renseignements vous sont fournis à votre demande et pour votre usage exclusif afin de vous aider à comprendre et à évaluer les systèmes de traitement et d'acheminement des ordres sur actions de Morgan Stanley Canada Limitée. Ces renseignements sont confidentiels et exclusifs à Morgan Stanley Canada Limitée et décrivent des pratiques en vigueur pouvant changer sans préavis. Morgan Stanley Canada Limitée se fera un plaisir de discuter de ce sujet avec vous.